

Département de la Topographie et
de la Documentation Foncière

Affaire suivie par Christine BOURGUIGNON
Déclassement/enquête publique/
APUI Ternes/Arrêté ouverture enquête.doc
ELISE : D18DU-000048

La Maire de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 1 et L. 2141- 1 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L.141-3 et suivants et R.141-4 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L 134-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Paris approuvé par délibération du Conseil de Paris des 12 et 13 juin 2006 et ses modifications ;

Vu la décision en date du 14 décembre 2017 de la commission établissant la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur à Paris au titre de l'année 2018 ;

Vu le plan parcellaire dressé en novembre 2017 par le Département de la Topographie et de la Documentation Foncière portant sur le projet de déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris d'un volume et l'abrogation d'alignements rue Gustave Charpentier, avenue de la Porte des Ternes et boulevard d'Aurelle de Paladines à Paris 17^{ème} ;

Vu la notice explicative présentant ledit projet de déclassement du domaine public routier communal ;

Sur proposition du Directeur de l'Urbanisme ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris d'un volume et l'abrogation d'alignements rue Gustave Charpentier, avenue de la Porte des Ternes et boulevard d'Aurelle de Paladines à Paris 17^{ème}.

ARTICLE 2 : Le dossier d'enquête publique sera déposé à la Mairie du 17^{ème} arrondissement de Paris du mardi 6 mars au mardi 20 mars 2018 inclus afin que le public puisse prendre connaissance du dossier les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8 heures 30 à 17 heures, les jeudis de 8 heures 30 à 19 heures 30 (bureau fermé les samedis, dimanches et jours fériés) et formuler ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie du 17^{ème} arrondissement, 16/20 rue des Batignolles 75017 PARIS.

Les informations relatives à cette enquête publique pourront également être consultées sur le site « paris.fr. »

ARTICLE 3 : Monsieur Daniel TOURNETTE est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur recevra le public pendant trois jours de permanences : le mardi 6 mars 2018 de 9 heures à 11 heures, le jeudi 15 mars 2018 de 17 heures à 19 heures et le mardi 20 mars 2018 de 15 heures à 17 heures à la mairie du 17^{ème} arrondissement de Paris.

ARTICLE 4 : Il sera procédé par la Ville de Paris, au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, à un affichage sur le secteur concerné, ses abords, auprès de la mairie du 17^{ème} arrondissement et des mairies des arrondissements limitrophes afin de porter à la connaissance du public l'objet de l'enquête, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci.

Un certificat d'affichage devra être délivré à la clôture de l'enquête publique par la Mairie du 17^{ème} arrondissement et les mairies limitrophes.

Un avis d'enquête publique sera publié dans deux journaux locaux au moins 8 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de cette enquête sur ces supports d'information.

ARTICLE 5 : À l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Ce dernier le transmettra avec le dossier d'enquête, accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête, à la Mairie de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Action Foncière - Département de la Topographie et de la Documentation Foncière 121 avenue de France, 75639 Paris Cedex 13.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Maire du 17^{ème} arrondissement de Paris et à Monsieur le commissaire enquêteur, sera inséré au Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le **23 JAN. 2018**

Pour la Maire de Paris
La Responsable du Service de l'Action Foncière



Anne BAIN